

La valorisation de la forêt française

Déclaration du groupe des associations

La forêt française est un atout pour notre pays, et ce, à de nombreux titres. L'avis reprend la notion, déjà présente dans la loi, de la « multifonctionnalité » de nos forêts. En réalité, avant même que le mot n'ait été inventé, les forêts françaises ont toujours été « multifonctionnelles », remplissant des services matériels ou immatériels sur le plan économique, social et bien-sûr environnemental.

On peut regretter que, dans cette « multifonctionnalité », l'avis aborde trop peu la forêt comme lieu de vie où le grand public est invité à la fréquenter (donc à mieux la connaître, la comprendre, la respecter) à l'aide de sentiers de randonnée ou de parcours santé par exemple. Cette approche sanitaire est un principe élémentaire très utile à la prise de conscience de l'enjeu environnemental du thème traité.

S'intéresser aux forêts, c'est donc toucher à de nombreux enjeux, que certains peuvent être tentés de considérer comme leur pré carré. Or, si les forêts sont pour leur très grande part privées, les services qu'elles rendent sont souvent publics. Ainsi, la contribution des forêts à la lutte contre le changement climatique par le stockage du carbone est immense, tout comme leur apport déterminant en termes de biodiversité.

C'est pourquoi le groupe des associations partage pour une large part les observations formulées par le groupe environnement et nature, aussi bien pour ce qui concerne les apports contenus dans l'avis que dans leurs réserves.

Prenant acte des avancées collectives réalisées et espérant que certaines questions telles que la certification puissent être reposées pour parvenir à un véritable consensus positif, le groupe des associations a voté l'avis.